Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602541-20251209-DEL2025_75-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27 Novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 Novembre 2025.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, M. GUILLAUME Frédéric, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle (arrivée à la délibération 2025/74) M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) :
M. SAINT-AIGNAN Willy, Mme BAUCHE Laëtitia

A été nommée secrétaire : Mme FEVRE Blandine

2025/75 – Espace communal d'activités rue du Calvaire - Travaux

M. le Maire rappelle les travaux relatifs à la réfection de la toiture et la pose des panneaux photovoltaïques rue du Calvaire
Avant de les réaliser, il est nécessaire d'effectuer un renforcement de la charpente et de remplacer certains chéneaux.
M. le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'entreprise FRANCOIS (Bain sur Oust) d'un montant de 53 885 € HT.

Il est proposé :

- DE RETENIR l'entreprise François (Bain sur Oust) pour les travaux de renforcement et remplacement des chéneaux sur l'espace communal d'activités pour un montant de 53 885 € HT.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le devis ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

